

- Département de l'Isère -



Parc d'activités de Bièvre Dauphine - 1352 rue Augustin Blanchet - 38690 COLOMBE
Tel : 04.76.06.10.94 - Fax : 04.76.06.40.98
Mail : contact@cc-bievre-est.fr

ETUDE DE PRISE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

RAPPORT FINAL

PHASE 1 : Etat des lieux

Dossier 166-32
31 décembre 2017



Bureau d'Études Techniques
137, rue Mayoussard - CENTR'ALP
38430 MOIRANS

Tél. : 04 76 35 39 58
Fax : 04 76 35 67 14
E.mail : alpetudes@alpetudes.fr

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	3
PARTIE I - ORGANISATION DES COMPETENCES SUR LE TERRITOIRE.....	4
I - Répartition des compétences eau potable et assainissement sur le territoire	4
I.1 - SYNTHESE DES COMPETENCES	4
I.2 - SYNDICATS AYANT UNE COMPETENCE D'EAU POTABLE SUR LA CCBE	5
I.3 - SYNDICATS AYANT UNE COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA CCBE	6
I.4 - COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LA CCBE.....	6
II - Répartition du mode de gestion des compétences eau potable et assainissement sur le territoire.....	7
PARTIE II - ETATS DES LIEUX ET DIAGNOSTIC TECHNIQUE DES SERVICES	8
I - Volet Technique : Eau Potable	8
I.1 - ETAT REGLEMENTAIRE / GESTION PATRIMONIALE.....	8
I.2 - RESSOURCE GRAVITAIRE	9
I.3 - RESSOURCE PAR POMPAGE.....	9
I.4 - VOLUMES D'EAU ACHETES A L'EXTERIEUR DE LA CCBE	10
I.5 - PROCEDURE DE MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES EXPLOITES	11
I.6 - AVANCEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION	12
I.7 - RESERVOIR D'EAU POTABLE	13
I.8 - TRAITEMENT D'EAU POTABLE.....	15
I.9 - COMMUNES ET EPCI EQUIPES DE TELEGESTION.....	15
I.10 - MATERIAUX DES RESEAUX D'ADDUCTION	16
I.11 - MATERIAUX DES RESEAUX DE DISTRIBUTION.....	17
I.12 - AGES DES RESEAUX D'EAU POTABLE	18
I.13 - RENDEMENT DES RESEAUX	19
I.14 - QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES	20
I.15 - ABONNES A L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE	21
I.16 - VOLUMES FACTURES AUX ABONNES	22

II -	Volet Technique : Assainissement.....	23
II.1 -	ETAT REGLEMENTAIRE / GESTION PATRIMONIALE	23
II.2 -	TAUX DE RACCORDEMENT / ABONNES A L'ASSAINISSEMENT	24
II.3 -	RESEAU DE COLLECTE ET DE TRANSIT	25
II.4 -	MATERIAUX DU RESEAU UNITAIRE.....	26
II.5 -	MATERIAUX DU RESEAU SEPARATIF (RESEAU DE COLLECTE)	27
II.6 -	MATERIAUX DU RESEAU DE TRANSIT	28
II.7 -	AGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	29
II.8 -	STATION D'EPURATION	30
PARTIE III -	MOYENS HUMAINS DES SERVICES	31
PARTIE IV -	ETUDES ET TRAVAUX ENVISAGES.....	34
I -	Eau Potable.....	34
II -	Assainissement collectif.....	35
PARTIE V -	ENJEUX	36
I -	Eau Potable.....	36
II -	Assainissement Collectif	36
PARTIE VI -	CONCLUSION	37
ANNEXES	39

CONTEXTE DE L'ETUDE

Depuis quelques années, la Communauté de Communes de Bièvre Est (CCBE) travaille sur la prise de compétence Eau et Assainissement.

Après une première étude qui n'a pas permis aux élus de se positionner sur le bienfondé de transférer les deux compétences à la Communauté de Communes, la loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes avant le 1^{er} janvier 2020. La CCBE a donc lancé une nouvelle étude technico-financière afin de dresser un bilan des services existants sur le territoire et de définir les modalités de cette prise de compétences.

L'objectif de l'étude est de dresser un état des lieux et un diagnostic technique des réseaux d'eau potable et d'assainissement, d'étudier le fonctionnement des services et de réaliser une synthèse des travaux à entreprendre.

Pour cela, chaque commune et EPCI ont reçu un questionnaire permettant d'obtenir l'ensemble des informations importantes sur la gestion et le patrimoine des services eau potable et assainissement collectif. Un entretien individuel avec chacune des entités est venu compléter ce questionnaire. Le dépouillement des questionnaires et l'analyse des entretiens ont permis de dresser un état des lieux et un diagnostic du fonctionnement par commune ou EPCI.

Le présent rapport présente la synthèse et l'analyse des données recueillies, ainsi que les résultats plus détaillés concernant chaque commune ou EPCI.

Parallèlement à cette étude technique, la CCBE a souhaité évaluer le volet financier et fiscal des services d'eau potable et d'assainissement. L'impact fiscal et financier est établi par le cabinet de conseil en finances et fiscalité locales Stratorial Finances.

PARTIE I - ORGANISATION DES COMPETENCES SUR LE TERRITOIRE

I - REPARTITION DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

I.1 - SYNTHESE DES COMPETENCES

	AEP	AC		
	Production, transfert et distribution	Collecte	Transit	Traitement
Apprieu	SIERA	SIERA	CCBE	SIBF
Beaucroissant	commune	commune	commune	SIBF
Bévenais	commune	commune	commune	commune
Bizonnes	commune	commune	commune	commune
Burcin	commune + syndicat privé	commune	commune	commune
Châbons	SMEA de la Haute Bourbre + syndicats privés	SMEA de la Haute Bourbre	SMEA de la Haute Bourbre	SMEA de la Haute Bourbre
Colombe	SIERA	SIERA	CCBE	SIBF
Eydoche	SIE du Grand Charpenne	commune	commune	commune
Flachères	SIE du Grand Charpenne	commune	commune	commune
Izeaux	commune	commune	SIA Izeaux Sillans	SIA Izeaux Sillans
Le Grand Lemps	commune	commune	CCBE	SIBF
Oyeu	SIERA	SIERA	CCBE	SIBF
Renage	commune	commune	SIBF	SIBF
St Didier de Bizonnes	SME de la Région de Biol	SME de la Région de Biol	SME de la Région de Biol	SME de la Région de Biol
Commune	7 50%	9 64%	6 43%	5 36%
Syndicat	7 50%	5 36%	8 57%	9 64%
TOTAL	14	14	14	14

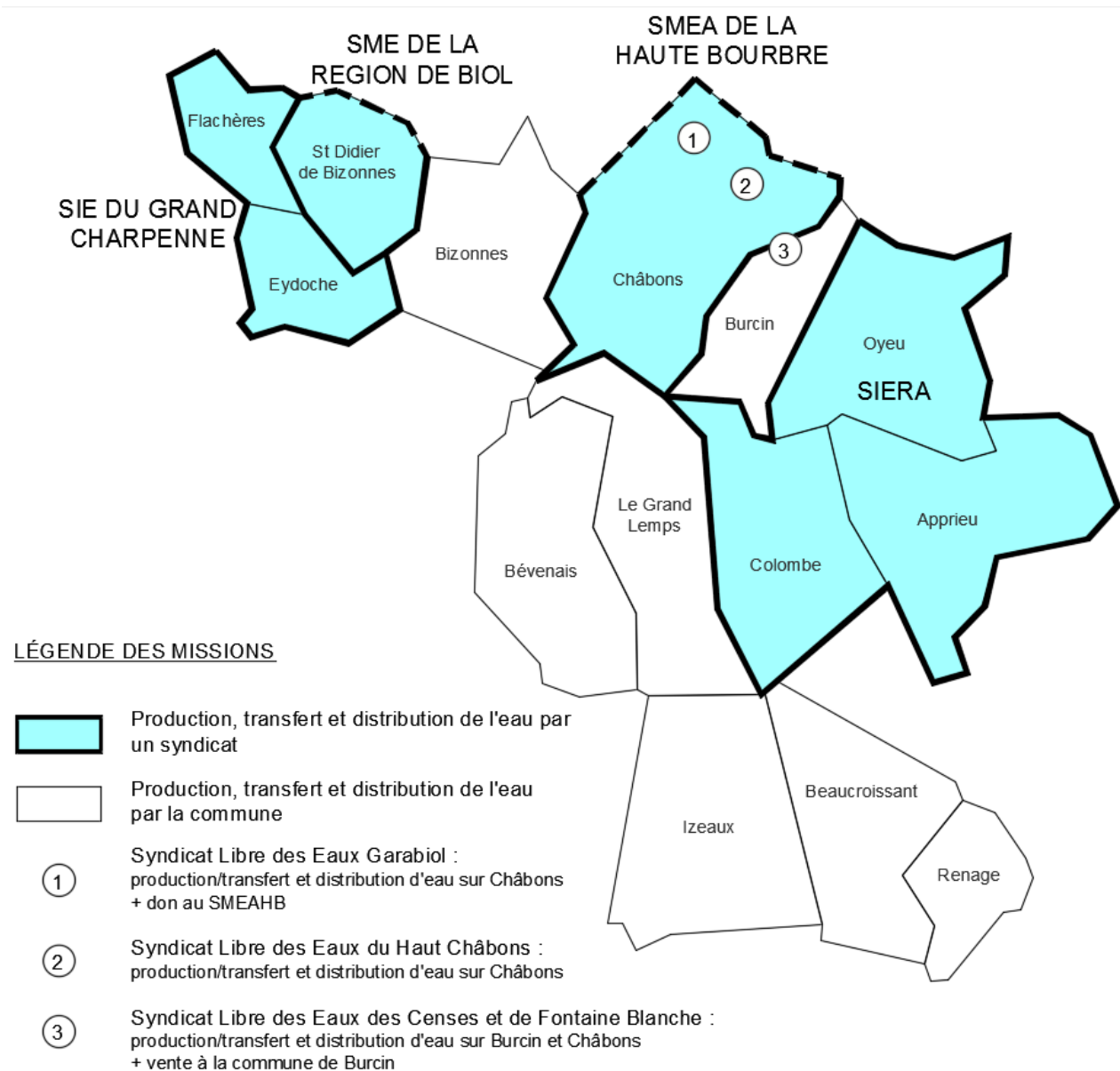
Sur les 14 communes, la gestion de la distribution en eau potable est gérée pour moitié au niveau communale et pour moitié par un syndicat public.

L'alimentation en eau potable est également assurée pour partie par des syndicats privés sur les communes de Burcin et Châbons.

Concernant l'assainissement, la gestion de la collecte est majoritairement communale alors que le transit et le traitement des eaux sont essentiellement gérés par des EPCI.

I.2 - SYNDICATS AYANT UNE COMPETENCE D'EAU POTABLE SUR LA CCBE

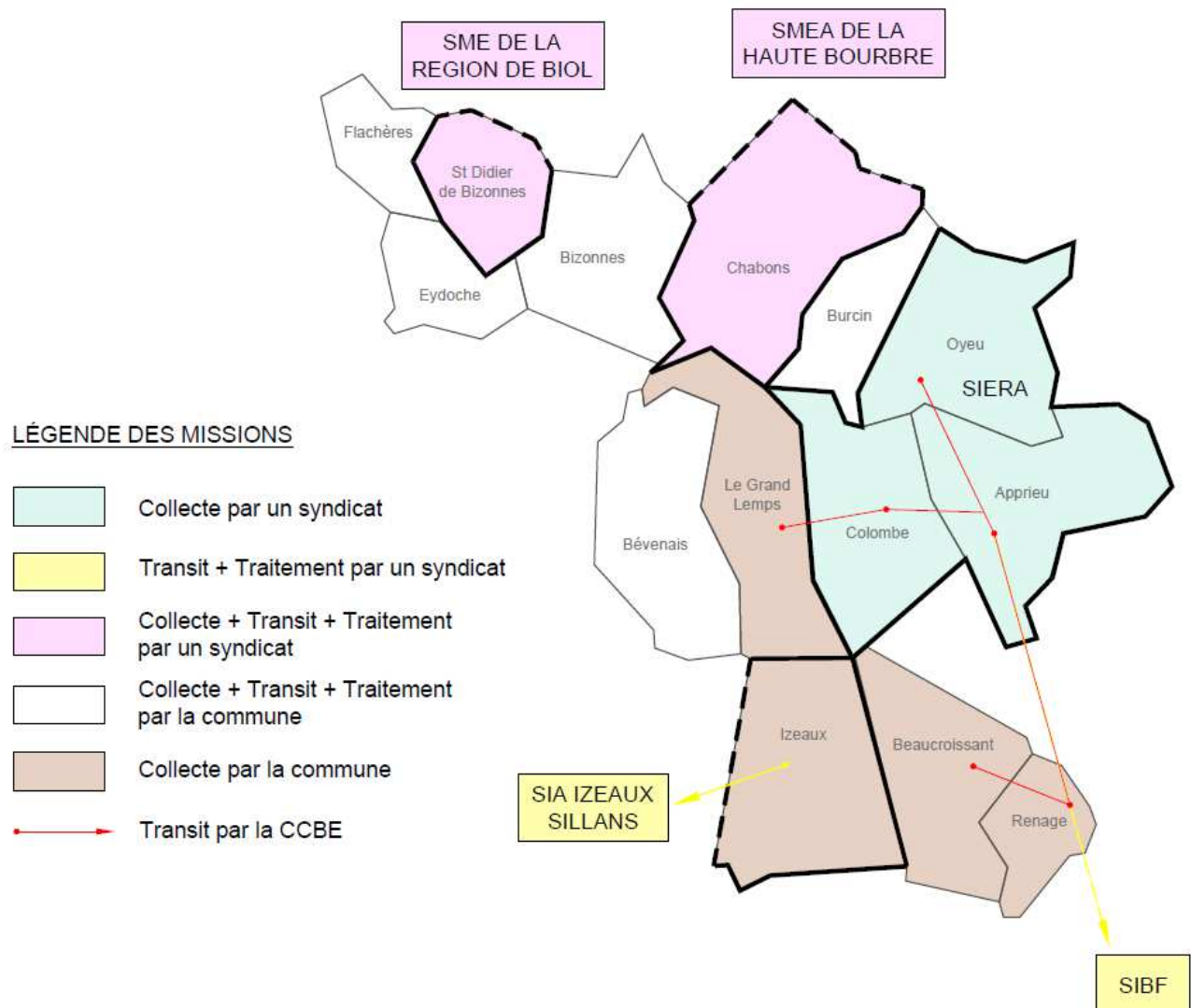
Toutes les entités compétences concernant l'alimentation en eau potable sur le territoire assurent à la fois les missions de production, de transfert et de distribution de l'eau potable. La répartition des communes et syndicats compétentes sur territoire est illustrée sur la carte ci-après :



La compétence eau potable sur le territoire de la CCBE est actuellement assurée par 7 communes et 4 syndicats publics, ainsi que par 3 syndicats privés.

I.3 - SYNDICATS AYANT UNE COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA CCBE

La compétence « assainissement collectif » peut être scindée en plusieurs missions. Les missions de traitement, transit et collecte exercées par les syndicats ont été mises en évidence dans le plan ci-dessous.



La compétence assainissement collectif sur le territoire de la CCBE est actuellement assurée par 9 communes et 6 EPCI.

I.4 - COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LA CCBE

La compétence Assainissement Non Collectif est assurée par 3 EPCI sur le territoire de la CCBE :

- SMEAHB : Châbons
- SMERB : St-Didier de Bizonnes
- CCBE : les 12 autres communes

II - REPARTITION DU MODE DE GESTION DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

	AEP	AC		
	Production, transfert et distribution	Collecte	Transit	Traitement
Apprieu	Lyonnaise des Eaux (2020)	Lyonnaise des Eaux (2020)	Régie	SAUR (2020)
Beaucroissant	Régie	Régie	Régie	SAUR (2020)
Bévenais	SAUR (2022)	Régie	Régie	Régie
Bizonnes	Régie	Régie	Régie	Régie
Burcin	Régie	Régie	Régie	Régie
Châbons	Régie	Régie	Régie	Régie
Colombe	Lyonnaise des Eaux (2020)	Lyonnaise des Eaux (2020)	Régie	SAUR (2020)
Eydoche	Lyonnaise des Eaux (2020)	Régie	Régie	Régie
Flachères	Lyonnaise des Eaux (2020)	Régie	Régie	Régie
Izeaux	Régie	Régie	SAUR	SAUR
Le Grand Lemps	Régie	Régie	Régie	SAUR (2020)
Oyeu	Lyonnaise des Eaux (2020)	Lyonnaise des Eaux (2020)	Régie	SAUR (2020)
Renage	Régie	Régie	SAUR (2020)	SAUR (2020)
St Didier de Bizonnes	Régie	Régie	Régie	Régie

Régie	8	11	12	7
	57%	79%	86%	50%
DSP	3	0	0	0
	21%	0%	0%	0%
Gérance	3	3	2	7
	21%	21%	14%	50%
TOTAL	14	14	14	14

Sur les 14 communes, la gestion en régie est majoritairement présente aussi bien concernant la compétence eau potable qu'assainissement. Concernant les DSP et les contrats de gérance, les fins de contrat prévues.

PARTIE II - ETATS DES LIEUX ET DIAGNOSTIC TECHNIQUE DES SERVICES

I - VOILET TECHNIQUE : EAU POTABLE

I.1 - ETAT REGLEMENTAIRE / GESTION PATRIMONIALE

➤ RPOS :

Sur les 11 services compétents concernant la gestion de l'alimentation en eau potable, 7 rédigent annuellement le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service.

Selon l'article L2224-5 du Code des collectivités territoriales, ce rapport est obligatoire pour tout service d'eau potable est doit être rendu annuellement : « Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. ».



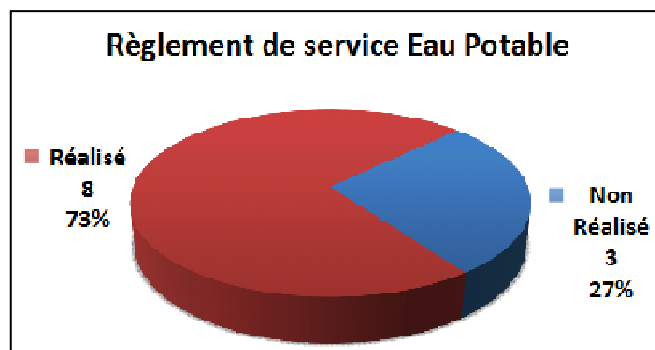
Pour information, en cas de délégation de service, le RPOS constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire(RAD).

Ce constat met en évidence que certains services sont aujourd'hui soit mal informés de leur obligation, soit ont un problème d'organisation interne, soit un manque de connaissance de leur réseau.

➤ Règlement de service :

Sur les 11 services compétents concernant la gestion de l'alimentation en eau potable, 8 annoncent disposer d'un règlement de service.

Selon l'article L2224-12 du Code des collectivités territoriales, le règlement de service est obligatoire pour tout service d'eau potable: « Les communes et les groupements de collectivités territoriales, après avis de la commission consultative des services publics locaux, établissent, pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires ».



La majorité des services disposent donc d'un règlement mais ce n'est pas le cas de tous. A noter que certains règlements de services n'ont pas forcément été mis à jour récemment et peuvent donc contenir des clauses obsolètes ou illégales.

I.2 - RESSOURCE GRAVITAIRE

Nom de l'entité	Nombre de ressources gravitaires exploitées	Débit d'étiage dans le cas d'une source gravitaire (m ³ /h)
BEAUCROISSANT	1	2.0
BEVENAIS	2	21.2
BURCIN	2	NC
IZEAUX	2	19.9
LE GRAND LEMPS	7	1.4
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	4	28.8
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE	2	NR
SME DE LA REGION DE BIOL	1	NR
Total général	21	73

Au total, 21 ressources gravitaires contribuant à l'alimentation en eau potable du territoire de la CCBE ont été recensées. Certaines de ces ressources ne sont pas situées sur le territoire de la CCBE et alimentent également d'autres communes à l'extérieur de ce territoire. Ce nombre n'inclut pas les 4 sources gravitaires gérées par les 3 syndicats privés alimentant pour partie les habitants de Burcin et Châbons.

Plusieurs ressources ont un débit d'étiage non connu ou difficile à estimer compte tenu de l'alimentation de communes ne faisant pas partie de la CCBE. Pour celles dont le débit d'étiage est connu, la somme des débits d'étiage est égale à 73m³/h.

4 sources gravitaires sont gérées par 3 syndicats privés.

I.3 - RESSOURCE PAR POMPAGE

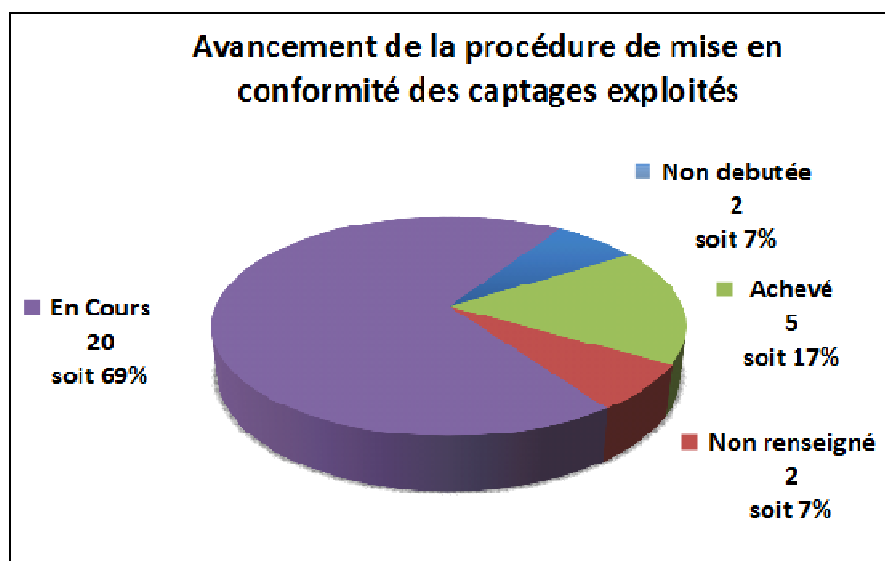
Nom de l'entité	Nombre de ressources par pompage exploitées	Débit maximum autorisé (m ³ /h)
BEAUCROISSANT	1	100
BIZONNES	1	70
IZEAUX	1	25
LE GRAND LEMPS	1	80
RENAGE	1	100
SIE DU GRAND CHARPENNE	1	24
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	1	NR
SME DE LA REGION DE BIOL	1	7
Total général	8	406

Au total, 8 ressources par pompage ont été recensées. Le débit maximal autorisé peut être difficile à estimer lorsque cette ressource alimente également des communes non situées sur le territoire de la CCBE. Pour celles dont le débit maximum autorisé a été renseigné, la somme de ces débits est égale à 406 m³/h.

I.4 - VOLUMES D'EAU ACHETES A L'EXTERIEUR DE LA CCBE

Entité	Fournisseur	Volume (m ³)
BURCIN	Syndicat libre des eaux des Censes et de Fontaine blanche	7 000
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	CAPV	29 000
Total général		36 000

Les volumes renseignés dans le tableau ci-dessus sont ceux recensés pour l'année 2014. A l'échelle globale du territoire, le volume acheté à l'extérieur est très faible, représentant moins de 4% du volume total consommé sur le territoire en 2014.

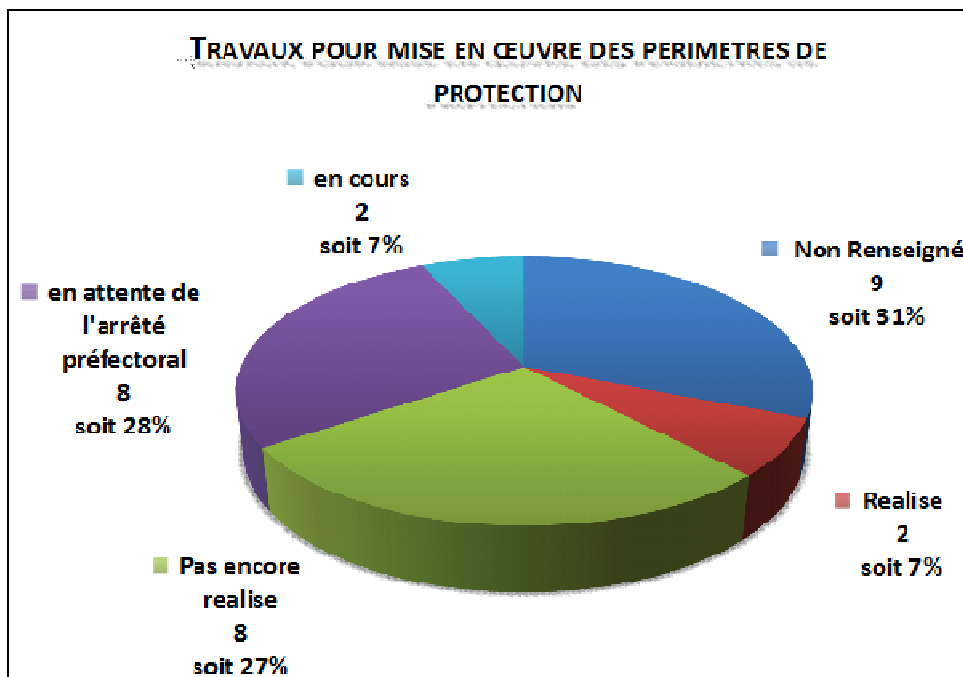
I.5 - PROCEDURE DE MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES EXPLOITES

Sur les 29 captages exploités, 25 ont été recensés comme ayant une procédure de mise en conformité achevée ou en cours. Pour 2 ressources, l'information n'a pas été renseignée et pour 2 captages, il est mentionné que la procédure va être engagée.

La procédure de mise en conformité des captages est définie par les articles L214-01 à 06 du code de l'environnement (prélèvement soumis à déclaration ou à autorisation) et par l'article L1321-7 du code de la santé publique (Autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine).

La procédure de mise en conformité des captages est souvent longue et s'échelonne sur plusieurs mandats, nécessitant le transfert d'informations d'un élu à l'autre et se traduisant parfois par un manque de suivi de ces dossiers.

I.6 - AVANCEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION



Sur les 29 captages exploités, les travaux de mise en œuvre des périmètres de protection sont réalisés sur 2 captages et en cours sur 2 autres. Pour 16 captages, les travaux ne sont pas encore réalisés ou en attente de l'arrêté préfectoral. Enfin, cette information n'a pas été renseignée pour 9 captages.

La mise en place de périmètre de protection est définie par l'article L1321-2 du code de la santé publique.

Déterminés par Déclaration d'Utilité Publique (DUP), les périmètres de protection sont instaurés après une procédure technique et administrative. La protection d'un captage se compose de trois périmètres gigognes :

- *Le périmètre de protection immédiate autour du point de prélèvement, dont les terrains sont acquis en pleine propriété,*
- *Le périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peut être interdites ou réglementées toutes activités ou installations portant atteintes directement ou non à la qualité des eaux,*
- *Un périmètre de protection éloignée si nécessaire, à l'intérieur duquel toutes activités ou installations peut être réglementées.*

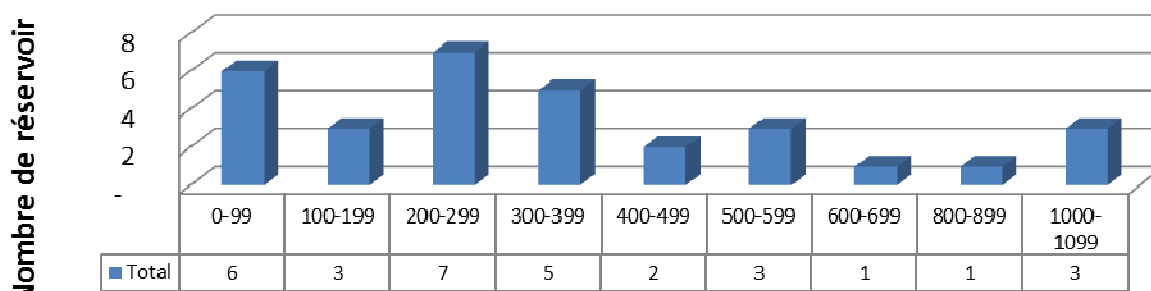
Seulement 7% des captages ont leurs périmètres de protection établis. 7% des captages sont en cours.

Il reste donc 86% des ressources ne disposant pas actuellement de périmètres de protection établis et qui n'en auront pas à court terme.

I.7 - RESERVOIR D'EAU POTABLE

- Volumes :

Nom de l'entité	Nombre de Réservoir	Volume Total	Réserve incendie Total (m³)
BEUCROISSANT	2	850	120
BEVENAIS	2	600	240
BIZONNES	2	1 100	200
BURCIN	3	203	50
IZEAUX	2	1 000	240
LE GRAND LEMPS	4	1 290	0
RENAGE	4	1 925	465
SIE DU GRAND CHARPENNE	3	600	209
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	5	1 872	255
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE	3	850	0
SME DE LA REGION DE BIOL	1	300	120
Total général	31	10 590	1 899

RÉPARTITION DES VOLUMES DES RÉSERVOIRS

On recense sur le territoire 31 réservoirs, pour un volume total de 10 590 m³ de stockage. Ces réservoirs sont essentiellement de petites dimensions, environ la moitié a un volume inférieur à 300m³.

- Etat structurel :

Des problèmes structurels ont été renseignés concernant 2 de ces ouvrages de stockage (problème d'étanchéité et problème de qualité du béton).

Les autres problèmes recensés concernent des aspects non structurants (serrurerie, échelle d'accès, ...).

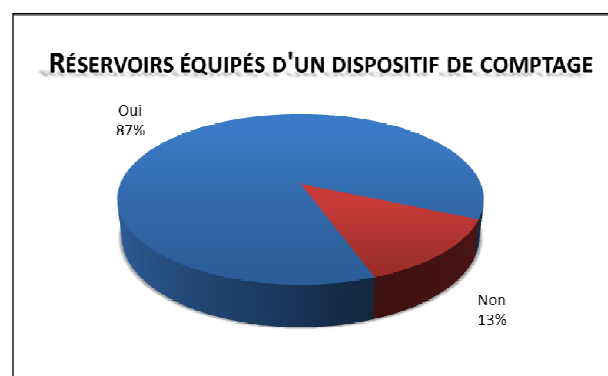
- Fréquence d'entretien :



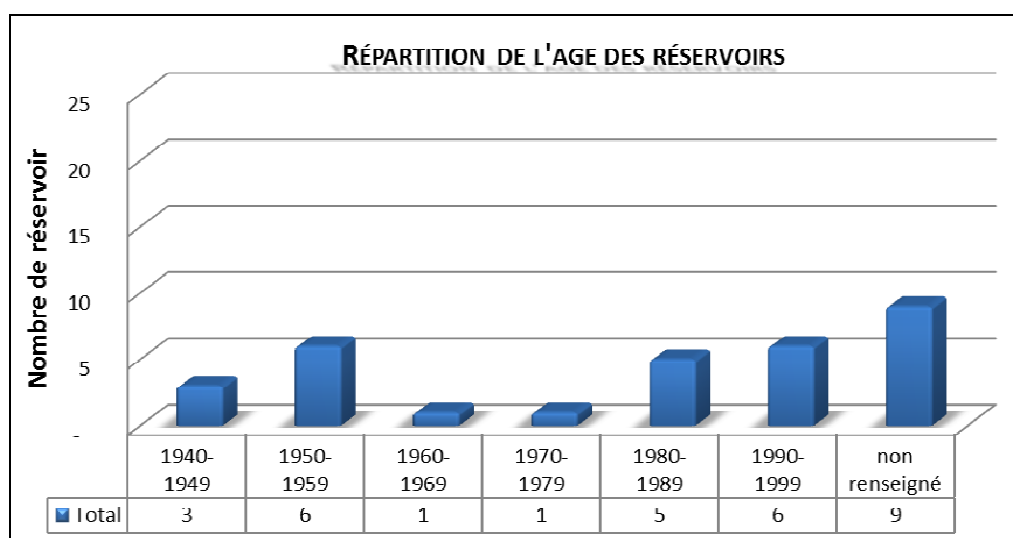
Une grosse moitié des réservoirs sont nettoyés annuellement, conformément à la réglementation. La fréquence d'entretien varie beaucoup pour les autres réservoirs. Certains sont nettoyés tous les 2 à 3 ans, certains selon une fréquence non régulière.

- Dispositifs de comptage :

La grande majorité des réservoirs est équipée de dispositif de comptage (84%), soit directement en sortie du réservoir soit au niveau de la station de production ou d'une station de pompage.



- Âge :



Pour 29% des réservoirs, l'âge de mise en service est inconnu.

I.8 - TRAITEMENT D'EAU POTABLE• **Au niveau des captages**

Nom de l'entité	Chlore	UV	UV + Chlore	UV + Chlore gazeux + filtration sur charbon	Total général
IZEAUX	1				1
SIE GRAND CHARPENNE			2		2
SIERA		3		2	5
SMEA HAUTE BOURBRE		1			1
Total général	1	4	2	2	9

• **Au niveau des réservoirs ou aux stations de pompage les alimentant**

Nom de l'entité	Chlore	UV	chlore	UV + Chlore gazeux + filtration sur charbon	Total général
BEUCROISSANT	1				1
BEVENAIS		2			2
IZEAUX		1			1
LE GRAND LEMPS	2				2
RENAGE		2			2
SIERA	1				1
SMEA HAUTE BOURBRE		1			1
SME REGION DE BIOL		1			1
Total général	4	7	0	0	11

On dénombre 20 installations de traitement, le traitement principalement utilisé étant la lampe Ultraviolet.

I.9 - COMMUNES ET EPCI EQUIPES DE TELEGESTION

Nom de l'entité	Logiciel/Prestataire
BEUCROISSANT	WIT (PAVELEC)
BEVENAIS	GEREMI (SAUR)
LE GRAND LEMPS	SOFREL
RENAGE	CLIPTOOL
SIE DU GRAND CHARPENNE	TOPKAPI (Lyonnaise des Eaux)
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	TOPKAPI (Lyonnaise des Eaux)
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE	TOPKAPI
SME DE LA REGION DE BIOL	ALYANE

On dénombre 8 services équipée de télégestion sur les 11 services compétents en eau potable. A noter que pour certains services, seuls les principaux ouvrages sont équipés.

I.10 - MATERIAUX DES RESEAUX D'ADDITION

On distingue traditionnellement deux sous-réseaux au sein d'un réseau d'eau potable. Le réseau d'adduction sert à acheminer l'eau entre les captages et les ouvrages de stockage tandis que le réseau de distribution permet le transfert de l'eau vers les réservoirs et les habitations des abonnés.

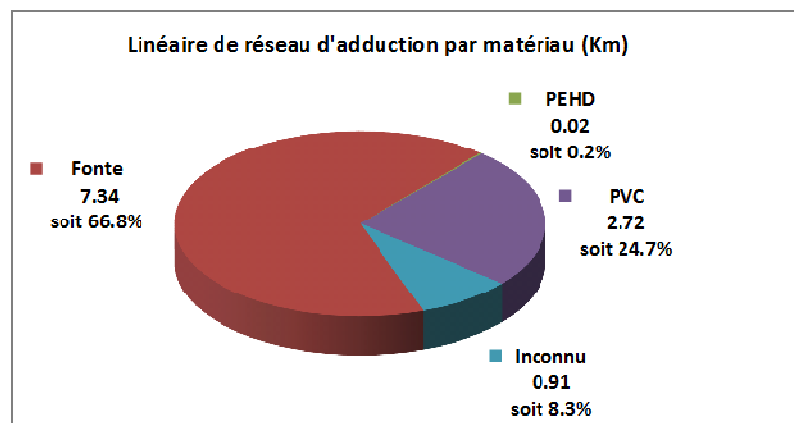
Certains réseaux, dits en adduction-distribution, disposent d'un unique réseau assurant à la fois le transfert des captages aux réservoirs et l'alimentation des abonnés. Dans ce cas, les canalisations correspondantes seront considérées comme faisant partie du réseau de distribution.

La longueur du réseau d'adduction est généralement bien plus faible que celle du réseau de distribution. De plus, plusieurs entités n'ont pas renseignés les linéaires du réseau d'adduction ou bien disposent d'un réseau en adduction-distribution. De fait, le linéaire renseigné du réseau d'adduction à l'échelle de la CCBE est assez faible.

Le linéaire de réseau est parfois renseigné sans distinguer les linéaires spécifiques par matériau. Ce n'était toutefois pas les cas concernant le réseau d'adduction en eau potable.

D'après les informations retournées, le linéaire total du réseau d'adduction est de 10.99 km.

Sur ces 10.99 km renseignés, le graphique ci-dessous met en évidence le linéaire de réseau par matériau :



Remarque liée à la présence de canalisation en PVC: Conformément à l'instruction n°DGS/EA4/2012/366, la Direction générale de la Santé demande un inventaire des canalisations d'eau potable en PVC antérieures à 1980 en raison de leur potentiel risque cancérigène.

Le réseau d'adduction est principalement constitué de Fonte et de PVC.

Sur le territoire, les canalisations en PVC représente 25% du linéaire du réseau d'adduction renseigné.

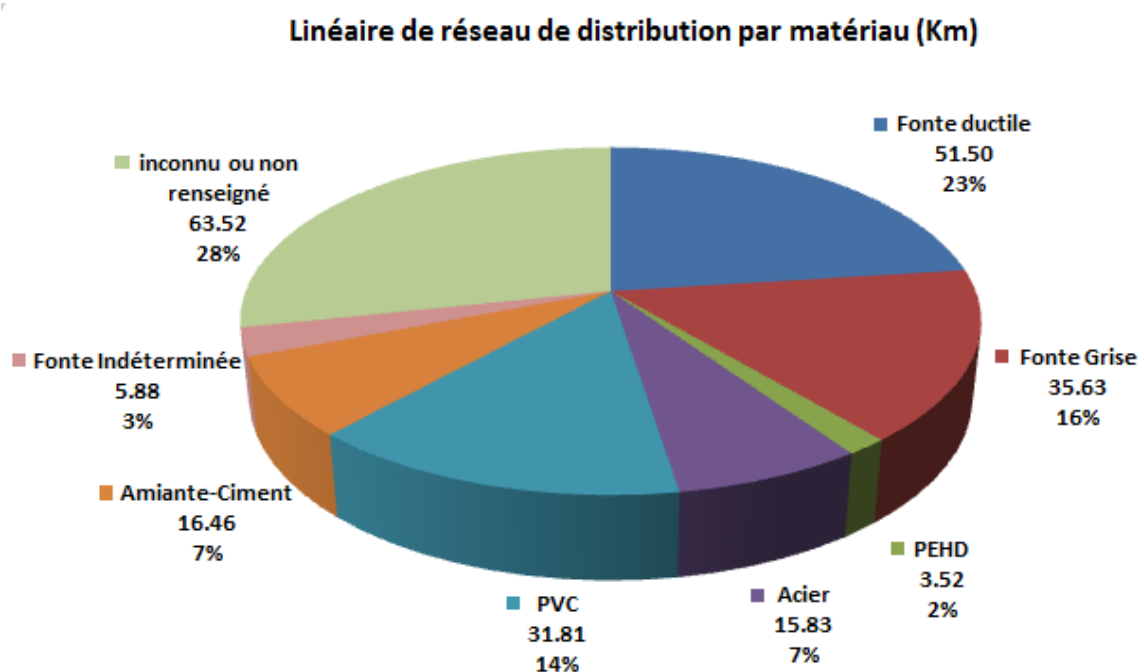
L'année de pose des canalisations PVC devra donc être particulièrement contrôlé et des analyses physico-chimiques pourront être menées si nécessaire afin de contrôler la qualité des eaux sur les tronçons concernés.

I.11 - MATERIAUX DES RESEAUX DE DISTRIBUTION

Linéaire de distribution (km)	
Non Renseigné	52.20
Renseigné	171.95
Total général	224.2

D'après les informations retournées, le linéaire total du réseau de distribution est de 224.2 km. Le matériau des canalisations a été renseigné pour 77% de ce linéaire.

Le graphique ci-dessous met en évidence le linéaire de réseau par matériau :



Le réseau de distribution est essentiellement constitué de Fonte.

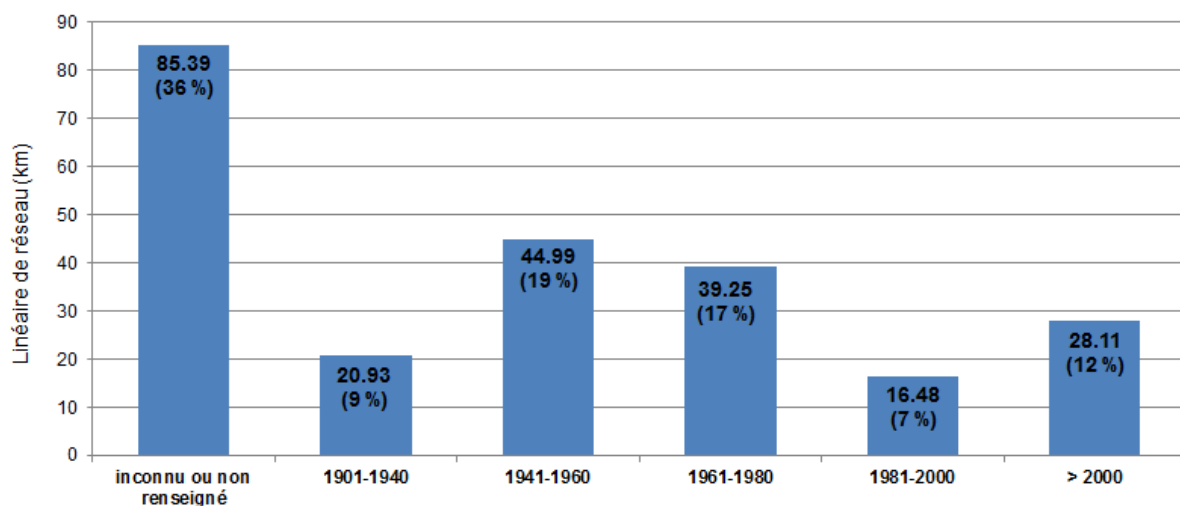
Comme pour les canalisations d'adduction, en raison du risque sanitaire, un inventaire des canalisations d'eau potable en PVC antérieures à 1980 doit être réalisé.

Sur le territoire, les canalisations en PVC représente également une partie conséquente du linéaire du réseau de distribution dont le matériau a été renseigné.

I.12 - AGES DES RESEAUX D'EAU POTABLE

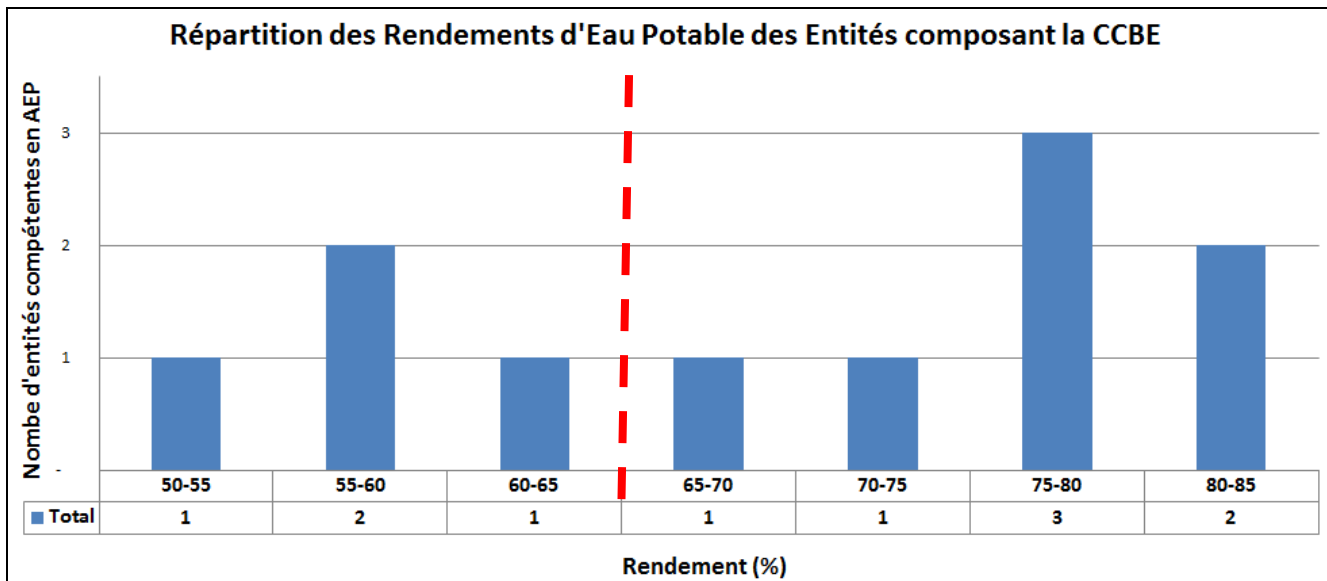
Linéaire de réseaux (km)	
Non Renseigné	75.5
Renseigné	159.7
Total général	235.2

D'après les informations retournées, le linéaire total du réseau est de 235.2 km dont l'âge a été renseigné à 68%.

Linéaire de réseau d'eau potable par age (Km)

Parmi les informations collectées sur l'âge du réseau d'eau potable, 19% minimum du réseau est relativement récent (âge inférieur à 35 ans), et 36% du réseau a un âge inférieur à 55 ans.

9% des canalisations ont été posés il y a plus de 75 ans. Le renouvellement du réseau pourra notamment être orienté sur ces tronçons.

I.13 - RENDEMENT DES RESEAUX

Le décret n°2012-97 du 27 Janvier 2012 impose un rendement minimum qui s'il n'est pas atteint, peut conduire à une augmentation de la redevance : « La majoration du taux de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est appliquée si le plan d'actions mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales n'est pas établi dans les délais prescrits au V de l'article L. 213-10-9 lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau, calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres. Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70 ».

La réglementation impose depuis 2012 aux services d'eau potable un rendement devant être supérieur à au moins 65%.

Sur les 11 entités compétentes en eau potable sur le territoire de la communauté de communes, 7 ont un rendement supérieur à 65%.

Ce constat met en évidence la difficulté d'assurer pour certains services d'eau potable un suivi de leur réseau et un entretien régulier. Les raisons peuvent être :

- un manque de compétence interne ou de moyen,
- un manque de connaissance du réseau, rendant compliqué les investigations de terrain.

I.14 - QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES

Pollution exceptionnelle/chronique déjà observée	Type de pollution	Nombre de Pollutions	Périodes
Pollution exceptionnelle	Bactériologique	3	NR, 2009, antérieur à 2009
	Turbidité	1	2014
	Pesticides	1	NR
	Non renseigné	2	2002, 2010
Total		7	
Pollution chronique	Pesticides	1	NR
	Bactériologique	1	NR
Total		2	

Sur l'ensemble des données retournées, 7 contaminations exceptionnelles ont été recensées, dont les origines sont variables (bactériologie, turbidité, pesticides).

2 problèmes chroniques ont été signalés par les entités compétentes dont une pollution par pesticides et une pollution bactériologique.

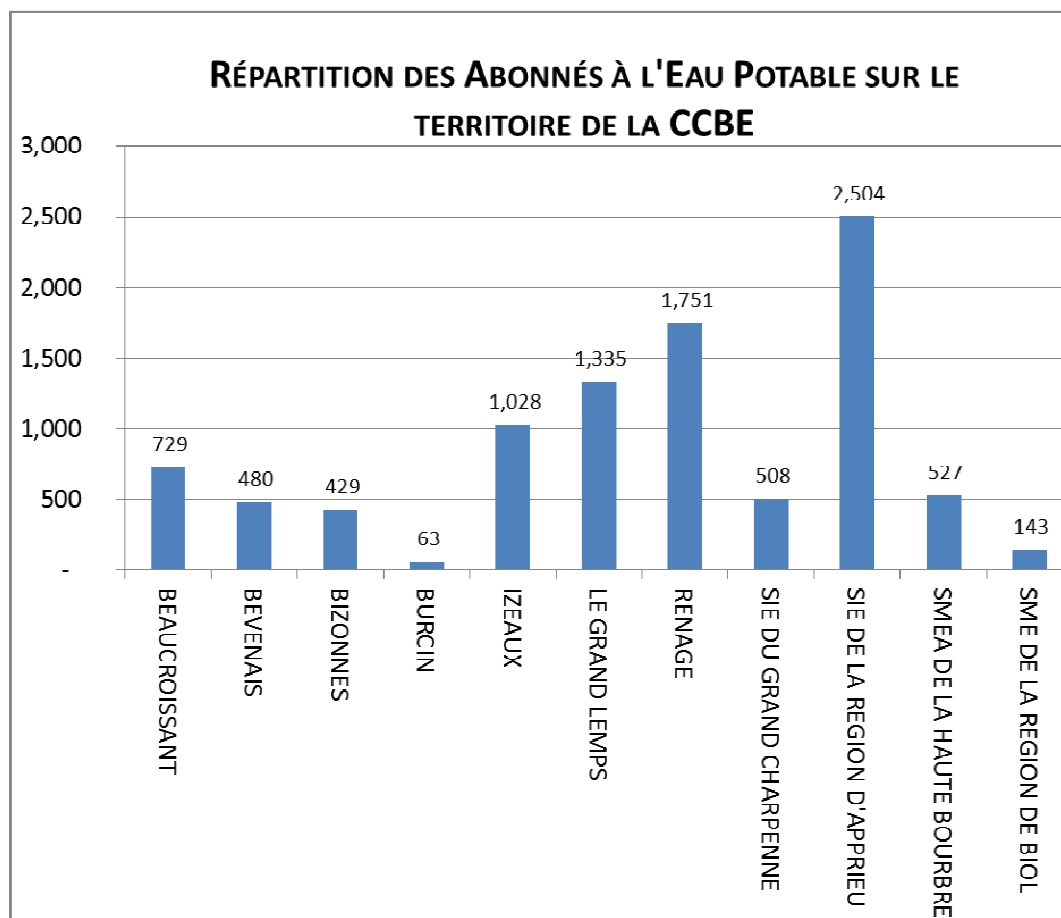
I.15 - ABONNES A L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE

Un abonné au réseau de distribution d'eau potable correspond à un compteur auquel est associé un abonnement au service de distribution d'eau potable. Un abonné représente donc plusieurs habitants et peut également recouvrir plusieurs logements.

D'après les données collectées, le nombre d'abonnés à l'eau potable sur l'ensemble du territoire est estimé, pour l'année 2015, à 9 497 abonnés pour le réseau public de distribution d'eau potable.

Certains abonnés sont alimentés par des syndicats privés (ils n'apparaissent pas dans le graphique suivant).

La répartition au sein des différents services est détaillée dans le graphique ci-après :



I.16 - VOLUMES FACTURES AUX ABONNES

Nom de l'entité	Année retenue	Volume facturé (m3)	Volume facturé (%)
BEAUCROISSANT	2015	72 826	7.63%
BEVENAIS	2015	48 943	5.13%
BIZONNES	2015	46 700	4.89%
BURCIN	2014	7 869	0.82%
IZEAUX	2015	97 548	10.22%
LE GRAND LEMPS	2015	132 109	13.83%
RENAGE	2015	143 604	15.04%
SIE DU GRAND CHARPENNE	2015	70 509	7.38%
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	2015	267 784	28.04%
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE	2015	56 603	5.93%
SME DE LA REGION DE BIOL	2015	10 414	1.09%
Total général		954 909	100%

Afin d'estimer le volume d'eau facturé sur le territoire, il a été retenu la donnée la plus récente disponible (2014 ou 2015) de chaque entité compétente.

D'après les données collectées, le volume facturé annuel est estimé à 9 555 000m³.

Le SIERA (Apprieu, Colombe et Oyeu), Renage et Le Grand Lemps sont les principaux consommateurs d'eau et concentrent 57% des volumes facturés.

II - VOLET TECHNIQUE : ASSAINISSEMENT

II.1 - ÉTAT RÉGLEMENTAIRE / GESTION PATRIMONIALE

➤ RPQS :

Concernant l'assainissement collectif, sur les 13 services compétents, 6 annoncent ne pas rédiger le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de manière annuelle.



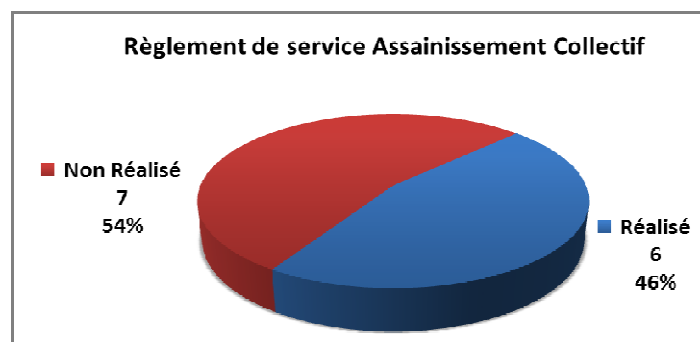
Selon l'article L2224-5 du Code des collectivités territoriales, ce rapport est obligatoire pour tout service d'assainissement est doit être rendu annuellement : « *Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. [...] Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article.* ».

Pour information, en cas de délégation de service, le RPQS constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire(RAD).

Ce constat met en évidence que quasiment la moitié des services d'assainissement collectif ne répond pas à cette obligation, soit par un manque d'information quant à cette obligation, soit en raison d'un problème d'organisation interne ou d'un manque de connaissance de leur réseau.

➤ Règlement de service :

Concernant l'assainissement collectif, sur les 13 entités enquêtées, 7 annoncent ne pas avoir de règlement de service :



Selon l'article L2224-12 du Code des collectivités territoriales, **le règlement de service est obligatoire pour tout service d'assainissement**: « *Les communes et les groupements de collectivités territoriales, après avis de la commission consultative des services publics locaux, établissent, pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires* ».

Là encore, le manque d'information ou un problème d'organisation peut être à l'origine de l'absence de règlement de service.

II.2 - TAUX DE RACCORDEMENT / ABONNES A L'ASSAINISSEMENT

Le tableau ci-dessous recense le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif et non collectif.

Nom de l'entité	Nombre d'abonnés AC retenu	Nombre d'abonnés en ANC retenu	Taux de raccordement actuel
BEAUCROISSANT	480	249	65.8 %
BEVENAIS	380	101	79.0 %
BIZONNES	382	24	94.0 %
BURCIN	91	24	79.0 %
EYDOCHE	165	58	74.0 %
FLACHERES	382	7	98.2 %
IZEAUX	897	129	87.4 %
LE GRAND LEMPS	1078	253	81.0 %
RENAGE	1666	88	95.0 %
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	1995	499	80.0 %
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE	707	46	93.9 %
SME DE LA REGION DE BIOL	63	80	44.0 %
Total général	8286	1558	84.2 %

Parmi les données collectées, le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif est estimé à 8 286. Le taux de raccordement moyen à l'assainissement collectif sur le territoire de la CCBE est d'environ 84%.

II.3 - RESEAU DE COLLECTE ET DE TRANSIT

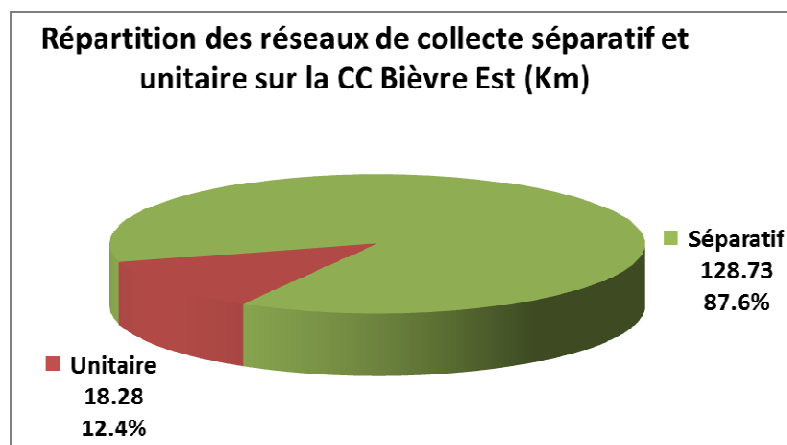
Le linéaire de réseau est recensé dans le tableau ci-dessous pour chaque service compétent, selon les données fournies :

Entité	Collecte Unitaire (ml)	Collecte en Séparatif (ml)	Transit (ml)	Total (ml)
Beaucroissant	0	9 011	0	9 011
Bévenais	3 100	6 700	0	9 800
Bizonnes	1 540	8 495	0	10 035
Burcin	0	4 654	0	4 654
Collecteur Intercommunal	0	0	19 745	19 745
Eydoche	0	5 000	0	5 000
Flachères	0	0	0	0
Izeaux	0	0	2500	2 500
Le Grand Lemps	6 135	5 205	440	11 780
Renage	7 500	7 000	0	14 500
SIE Région d'Apprieu	0	62 078	0	62 078
SMEA Haute Bourbre	0	17 613	0	17 613
SME Région de Biol	0	2 975	0	2 975
TOTAL	18 275	128 731	22 685	169 691

D'après les informations retournées, le linéaire total du réseau d'assainissement est de 169.7 km, reparti de la façon suivante:

- 18.3 km pour le réseau de collecte unitaire,
- 128.7 km pour le réseau de collecte d'eaux usées séparatif,
- 22.7 km pour le réseau de transit.

En ne considérant que le réseau de collecte, le réseau est pour 87.6 % en séparatif.

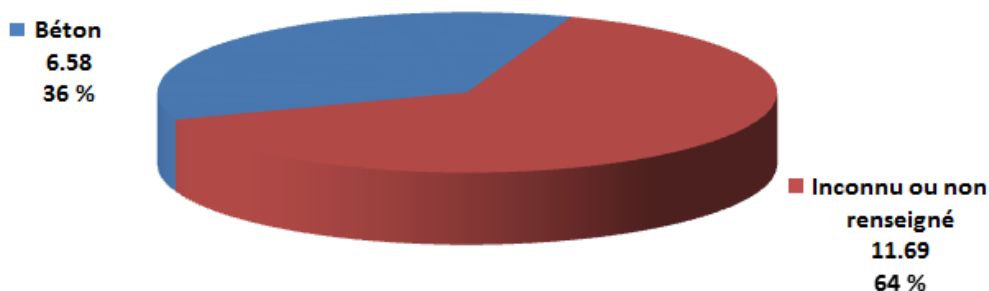


II.4 - MATERIAUX DU RESEAU UNITAIRE

Linéaire de réseau (km)	
Non Renseigné	10.60
Renseigné	7.68
Total général	18.28

D'après les informations retournées, le linéaire total du réseau unitaire est de 18.28 km. Le matériau des canalisations a été renseigné pour 42% de ce linéaire.

Linéaire de réseau de collecte unitaire par matériau (Km)

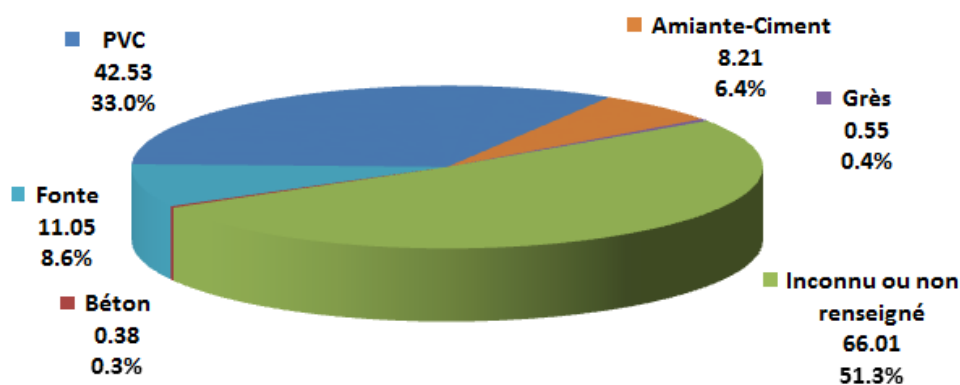


Selon les informations renseignées, le réseau unitaire est composé quasi entièrement de canalisations en béton.

II.5 - MATERIAUX DU RESEAU SEPARATIF (RESEAU DE COLLECTE)

Linéaire de réseau (km)	
Non Renseigné	31.31
Renseigné	97.42
Total général	128.73

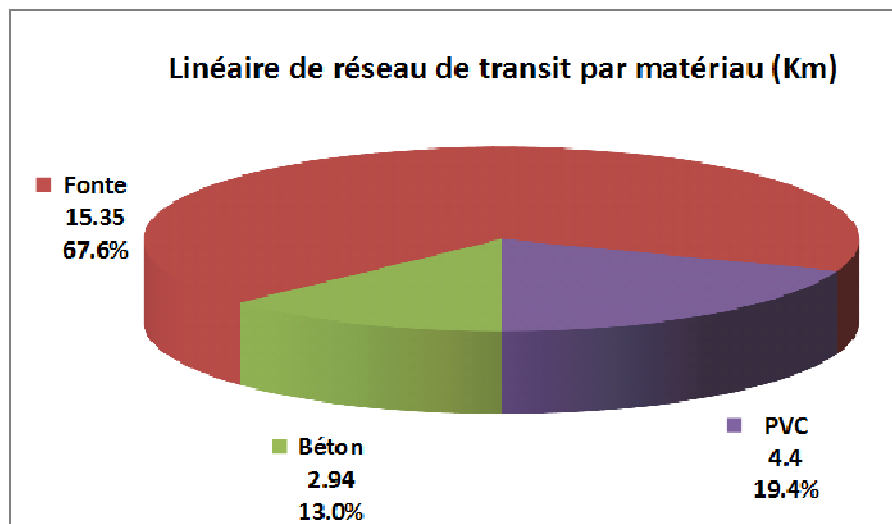
D'après les informations retournées, le linéaire total du réseau d'eaux usées séparatif est de 128.7 km. Le matériau des canalisations a été renseigné pour 76% de ce linéaire.

Linéaire de réseau de collecte séparatif par matériau (Km)

Selon les informations renseignées, le réseau d'eaux usées est composé essentiellement de PVC. On peut remarquer que le matériau est inconnu sur une partie importante du réseau.

II.6 - MATERIAUX DU RESEAU DE TRANSIT

D'après les informations retournées, le linéaire total du réseau de transit est de 22.7 km dont le matériau est renseigné à 100%.

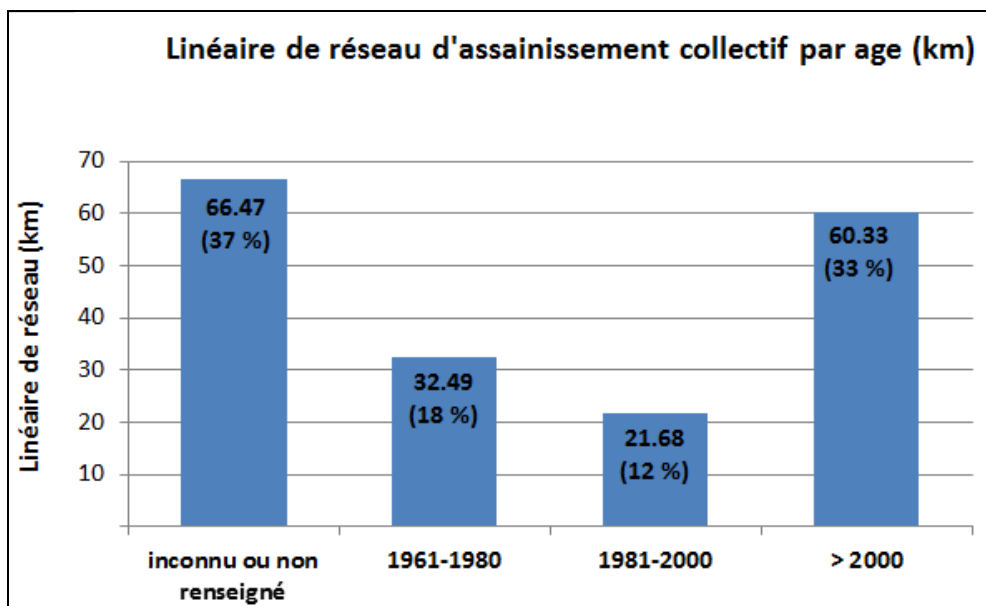


Selon les informations renseignées, le réseau de transit est essentiellement composé de canalisations en fonte ductile.

II.7 - AGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Linéaire de réseau (km)	
Non Renseigné	27.65
Renseigné	153.31
Total général	180.96

Sur la totalité du linéaire collecté, l'âge des réseaux a été renseigné à 84.7%.

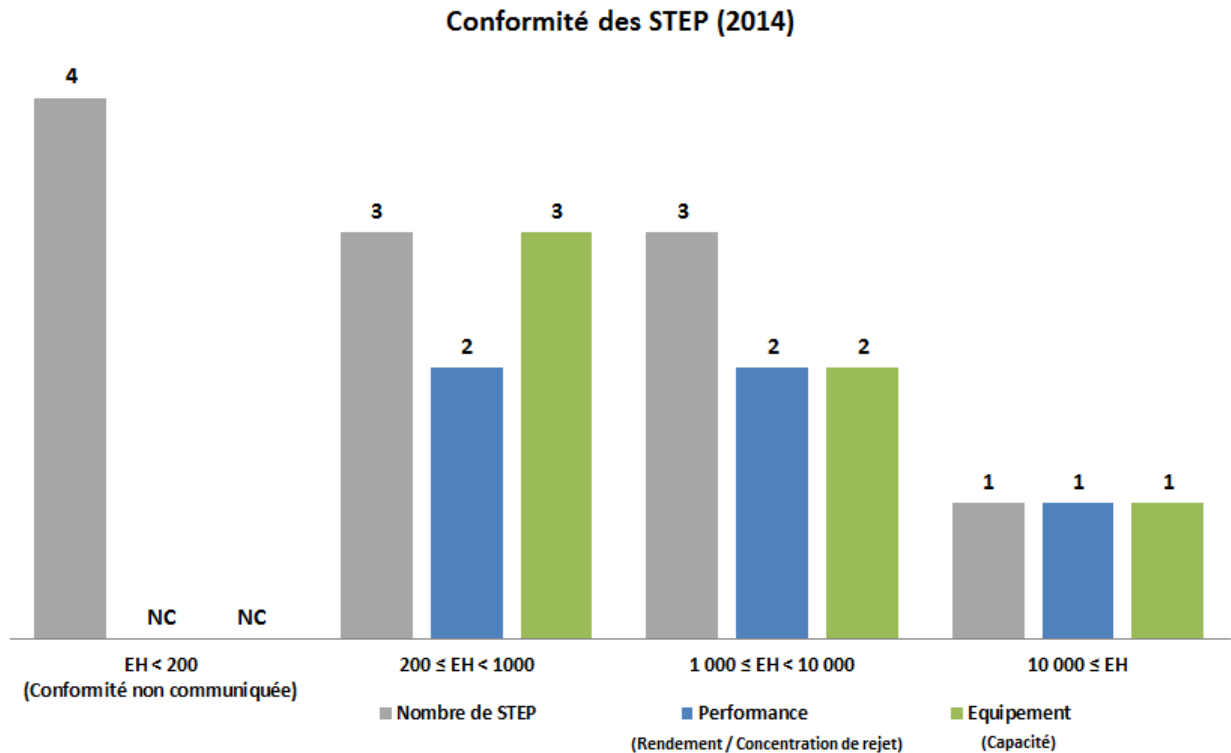


Parmi les informations collectées sur l'âge du réseau d'eau potable, 45% minimum du réseau est relativement récent (âge inférieur à 35 ans).

L'âge n'a pas été renseigné ou est renseigné comme inconnu pour 37% du linéaire. La connaissance de l'âge des réseaux manque donc sur une partie tout de même conséquente du réseau. Bien que l'âge des réseaux d'assainissement soit moins significatif de leur état que pour les réseaux d'eau potable, il sera tout de même important d'améliorer la connaissance de cette information.

II.8 - STATION D'ÉPURATION

Le graphique ci-dessous indique la conformité en équipement et en performance des stations d'épuration traitant les eaux usées du territoire de la communauté de communes et ayant une capacité supérieure à 200 EH.



Une STEP est conforme en performances sur l'année en cours dès lors qu'elle a atteint les abattements nécessaires sur chacun des paramètres prescrits pour l'année en cours (conformité en rendement et en concentration de rejet).

Une STEP est conforme en équipement sur l'année en cours dès lors qu'elle a la capacité de traiter, jusqu'au débit de référence, les eaux générées par l'agglomération d'assainissement, aux niveaux de traitement minimum exigés (la STEP dispose de tous les équipements nécessaires pour atteindre les niveaux de traitement requis).

Les eaux usées du territoire sont traitées par 11 stations d'épurations dont 3 ne sont pas situées sur le territoire de la CCBE.

Parmi les 7 stations d'épuration ayant une capacité supérieure à 200 Equivalent Habitants, 2 ont été identifiées comme non conforme en performance et une a été identifiée comme non conforme en équipement en 2014.

Concernant les 4 stations d'épuration de capacité inférieure à 200EH, la conformité n'a pas été identifiée.

PARTIE III - MOYENS HUMAINS DES SERVICES

Le bilan des données collectées exploitables concernant les moyens humains est renseigné dans le tableau ci-dessous par compétence et par entités compétentes :

	AEP		AC	
Non renseigné	3	27%	2	17%
Renseigné	8	73%	10	83
Total	11	100%	12	100%

Les moyens humains mis en place n'ont notamment pas toujours été renseigné dans le cas de services en délégation de service public.

Répartition des Agents par service :

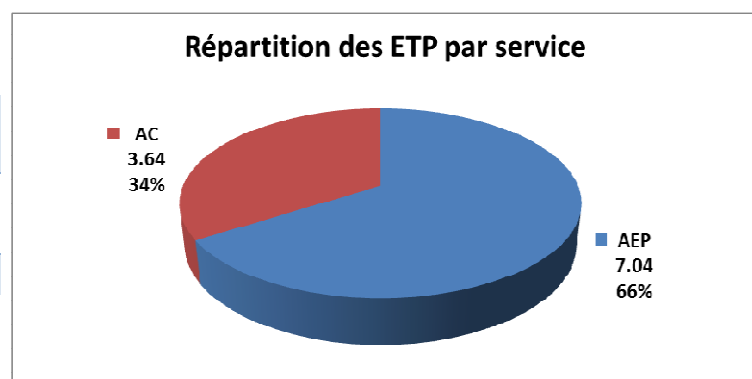
On recense au total 49 agents travaillant sur le territoire pour les services de l'eau potable, de l'assainissement collectif ou bien sur les deux compétences. Ce premier recensement ne tient pas compte du nombre d'heures travaillées par agent. La totalité des agents du SMEAHB sont par exemple pris en compte avec un ratio estimé du temps passé sur la commune de Châbons.

Type de service	Nombre d'Agents
Assainissement Collectif (AC)	7
Alimentation en Eau Potable (AEP)	6
AC et AEP	36
Total général	49

Répartition des Equivalents Temps Plein par service :

En raisonnant en Equivalent Temps Plein (ETP, soit 35h/semaine par ETP), les services d'eau potable et d'assainissement collectif cumulent environ 11 ETP.

Type de service	Equivalent Temps Plein
AC	3.64
AEP	7.04
Total général	10.68

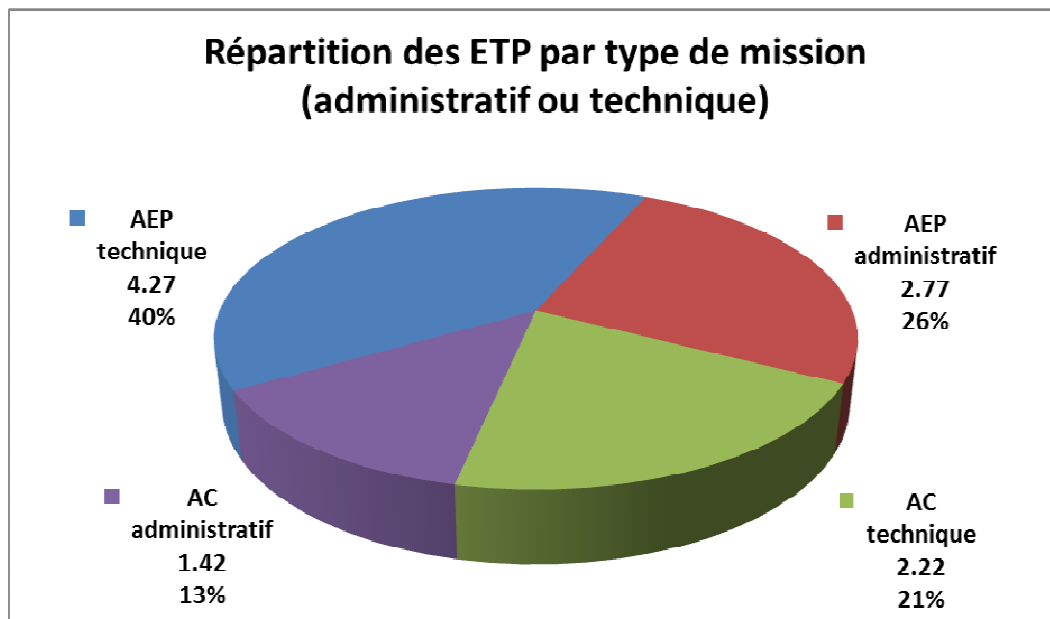


66% des ETP sont affectés à l'alimentation en eau potable et 34% à l'assainissement collectif.

A noter qu'il y a un rapport de 4.6 entre le nombre d'agent et le nombre d'ETP. Cela met notamment en évidence la polyvalence des agents qui peuvent être affectés à d'autres services.

Répartition des Equivalents Temps Plein par type de missions:

Ci-dessous, le travail des agents a été scindés en 2 catégories selon la nature de la mission de l'agent : Technique ou administratif.



Tout service confondu (AEP et AC), les missions techniques sont gérées par 6.49 ETP (61%) contre 4.19 ETP pour les missions administratives (39%).

Rappel réglementaire :

D'après l'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en cas de transfert d'une compétence à un EPCI, le transfert des fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires travaillant à 100% sur dans le service assurant cette compétence sont transférés obligatoirement à l'EPCI en question.

Le transfert vers l'PCI peut également être proposé au personnel exerçant une partie de leur fonction dans un service liée à la compétence transférée. En cas de refus, ils sont de plein droit et sans limitation de durée mis à disposition, à titre individuel et pour la partie de leurs fonctions relevant du service ou de la partie de service transféré, du président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Ils sont placés, pour l'exercice de cette partie de leurs fonctions, sous son autorité fonctionnelle. Les modalités de cette mise à disposition sont réglées par une convention conclue entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale.

Les compétences eau potable et assainissement collectif étant ici transférées, un agent travaillant à 100% sur l'une, l'autre ou bien sur ces deux missions sera donc transféré à la CCBE.

Nombre d'Agents affectés à 100% à un service:

D'après les données collectées, il n'y a que peu d'agents affectés à 100% à un service. Aucun agent n'est affecté à 100% au service eau potable ou à 100% au service assainissement collectif. En revanche quelques agents sont affectés à 100% aux services eau potable et assainissement collectif

Le tableau ci-dessous les recense :

❖ *Nombre d'Agents affectés à 100% aux services d'eau potable et d'assainissement :*

Service Compétent	Type de mission de l'Agent	Temps partiel ou temps plein	Equivalent Temps Plein
RENAGE	Technique Administratif	Temps plein Temps partiel	1 0.71
SIERA	Administratif	Temps partiel	0.8
Total général	2 Agents Administratifs 1 Agent Technique	2 Temps partiels 1 Temps plein	Administratif : 1.5 ETP Technique : 1 ETP

Par ailleurs, plusieurs agents affectés partiellement aux services d'eau potable et d'assainissement ont intéressés par un transfert à la CCBE.

PARTIE IV - ETUDES ET TRAVAUX ENVISAGES

I - EAU POTABLE

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des travaux envisagés et recensés concernant l'alimentation en eau potable, sur la période 2017-2020.

Type de travaux	Montant retenu (HT)
Comptage / Télégestion	128 000 €
BEVENAIS	35 000 €
BIZONNES	30 000 €
IZEAUX	18 000 €
LE GRAND LEMPS	45 000 €
Défense incendie*	547 000 €
BEVENAIS	700 000 €
BIZONNES	55 000 €
IZEAUX	122 000 €
RENAGE	30 000 €
Divers	75 000 €
BIZONNES	30 000 €
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	45 000 €
Equipement / Suivi / Optimisation	4 000 €
BEAUCROISSANT	4 000 €
Interconnexion / Sécurisation du réseau	5 084 700 €
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	5 084 700 €
Protection des captages	2 284 000 €
BEAUCROISSANT	600 000 €
BEVENAIS	46 000 €
LE GRAND LEMPS	638 000 €
RENAGE	1 000 000 €
Renforcement du réseau	1 653 000 €
BIZONNES	233 000 €
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	1 420 000 €
Renouvellement du réseau	2 229 700 €
BEVENAIS	157 100 €
IZEAUX	600 000 €
LE GRAND LEMPS	602 000 €
RENAGE	395 000 €
SIE DU GRAND CHARPENNE	272 700 €
Restructuration du réseau	577 000 €
BEAUCROISSANT	64 000 €
IZEAUX	513 000 €
Traitement	30 000 €
BIZONNES	30 000 €
Travaux sur la ressource	155 000 €
IZEAUX	155 000 €
Travaux sur les réservoirs	1 138 000 €
BEVENAIS	12 000 €
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	1 110 000 €
SIE DU GRAND CHARPENNE	16 000 €
Total général	14 062 500 €

* La défense incendie ne fait pas partie de la compétence alimentation en eau potable transférée à la CCBE. Ces montants de travaux ont été renseignés à titre informatif.

II - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des travaux envisagés et recensés concernant l'assainissement collectif, sur la période 2017-2020.

Type de travaux	Montant retenu (HT)
Divers	36 400 €
EYDOCHE	1 400 €
RENAGE	35 000 €
Equipement	24 000 €
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	24 000 €
Etudes	8 960 €
RENAGE	8 960 €
Extension de réseau	3 076 000 €
BEUCROISSANT	1 400 000 €
RENAGE	76 000 €
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	1 200 000 €
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE	400 000 €
Mise en séparatif	1 082 000 €
LE GRAND LEMPS	567 000 €
RENAGE	515 000 €
Suppression rejet direct	200 000 €
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	200 000 €
Traitement	3 758 000 €
BEVENAIS	490 000 €
BIZONNES	500 000 €
BURCIN	398 000 €
EYDOCHE	543 000 €
SME DE LA REGION DE BIOL	225 000 €
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE	2 000 000 €
Travaux de suppression d'ECP	313 000 €
BEVENAIS	263 000 €
SME DE LA REGION DE BIOL	50 000 €
Travaux sur les déversoirs d'orage	77 000 €
RENAGE	75 000 €
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE	2 000 €
Total général	8 973 360 €

PARTIE V - ENJEUX**I - EAU POTABLE**

Cette partie liste les principaux enjeux concernant l'alimentation en eau potable sur le territoire de la CCBE, identifiés selon les retours de questionnaire et durant les entretiens avec chacun des services.

- Absence de sécurisation de la ressource :

La ressource est suffisante d'un point de vue quantitatif, à l'échelle de la CCBE. Cependant, de nombreux services ne disposent d'aucune sécurisation en cas de problème quantitatif ou qualitatif sur la ressource usuelle.

- Avancement des procédures de mise en conformité de captages :

La plupart des procédures sont en cours. Certaines n'ont pas encore été démarrées. Les travaux de mise en œuvre des périmètres de protection n'ont pas encore été réalisés sur la grande majorité des captages.

- Capacité de stockage de réservoirs :

Certains réservoirs ont une capacité de stockage trop faible compte-tenu du réseau alimenté en aval. L'autonomie idéale d'un réservoir est de l'ordre d'une journée.

- Rendements :

Le rendement est faible sur certains réseaux. Des campagnes de recherche de fuite et de renouvellement de réseau devront être engagées pour permettre une amélioration du rendement.

II - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Eaux Claires Parasites :

Plusieurs réseaux supposés séparatifs recueillent une grande quantité d'Eaux Claires Parasites (Permanentés et Météoriques). Des campagnes de recherche et d'élimination des sources d'ECP devront être entreprises pour améliorer le fonctionnement des dispositifs de traitement.

- Conformité des dispositifs de traitement :

Plusieurs systèmes de traitement sont aujourd'hui sous-dimensionnés. Cependant, de nombreuses mises en conformité des systèmes de traitement sont prévues sur le territoire.

PARTIE VI - CONCLUSION

Ce rapport constitue la compilation des informations recueillies. Il se base sur les enquêtes entreprises auprès de chaque service compétent en eau potable et assainissement collectif composant le territoire.

Il se présente sous la forme d'un état des lieux des services, il permet de faire un diagnostic sur les fonctionnements du territoire, d'avoir une vision globale et de mettre en exergue certaines similitudes ou disparités. Les références réglementaires ont permis de mettre en évidence la conformité des services actuels.

Cette étude se veut être un outil d'aide à la compréhension de l'état des services et d'aide à la prise de décisions des choix qui devront être fait pour mener à bien le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence les principaux enjeux sur le territoire.

Pour l'alimentation en eau potable, les principaux enjeux sont :

- La sécurisation de la ressource,
- La poursuite des procédures de mise en conformité des captages,
- L'augmentation de la capacité de stockage des réservoirs,
- L'amélioration des rendements des réseaux.

Pour l'assainissement collectif, les principaux enjeux sont :

- La diminution des Eaux Claires Parasites dans les réseaux séparatifs,
- La mise en conformité des dispositifs de traitement.

Concernant les moyens humains attachés aux différents services, 49 agents travaillent actuellement sur les missions d'alimentation en eau potable (AEP) et d'assainissement collectif (AC) dont 6 personnes travaillant uniquement sur l'eau potable, 7 uniquement sur l'assainissement et 36 personnes travaillant sur les deux compétences.

Concernant le temps passé sur chacune des compétences, la répartition des Equivalents Temps Plein (ETP) est de 7.82 ETP pour l'AEP et 3.52 ETP pour l'AC soit un total de 11.34 ETP. Les missions techniques sont gérées par 7,09 ETP contre 4.25 ETP pour les missions administratives.

Les travaux envisagés et recensés représentent 13.9 M€ concernant l'alimentation en eau potable et 8.6 M€ concernant l'assainissement collectif.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1

Linéaire de réseau d'adduction AEP par service

ANNEXE 2

Linéaire de réseau de distribution AEP par service

ANNEXE 3

Linéaire de réseau de collecte Unitaire par service

ANNEXE 4

Linéaire de réseau de collecte Séparatif EU par service

ANNEXE 5

Linéaire de réseau de transit par service

ANNEXE 6

Age des réseaux AEP par service

ANNEXE 7

Age des réseaux EU par service

ANNEXE 8

Moyens humains attachés aux services

ANNEXE 1

Linéaire de réseau d'adduction AEP par service

Entité	Non Renseigné (m)	Fonte ductile (m)	Fonte grise (m)	PEHD (m)	ACIER (m)	PVC (m)	Amiante-Ciment (m)	inconnu (m)	TOTAL linéaire entité (m)	TOTAL linéaire entité (km)
Beaucroissant				20		2300			2320	2.3
Bévenais									0	0.0
Bizonnes		4000							4000	4.0
Burcin									0	0.0
Izeaux									0	0.0
Le Grand Lemps		3340				420		910	4670	4.7
Renage									0	0.0
SIE Grand Charpenne									0	0.0
SIE Région d'Apprieu									0	0.0
SMEA Haute Bourbre									0	0.0
SME Region de Biol									0	0.0
TOTAL matériau (m)	0	7340	0	20	0	2720	0	910	10990	10.99
TOTAL matériau (km)	0.0	7.3	0.0	0.0	0.0	2.7	0.0	0.9	11.0	
TOTAL matériau (%)	0.0%	66.8%	0.0%	0.2%	0.0%	24.7%	0.0%	8.3%	100.0%	

ANNEXE 2

Linéaire de réseau de distribution AEP par service

Entité	Non Renseigné (m)	Fonte ductile (m)	Fonte grise (m)	Fonte indéterminée (m)	PEHD (m)	ACIER (m)	PVC (m)	Amiante-Ciment (m)	inconnu (m)	TOTAL linéaire entité (m)	TOTAL linéaire entité (km)
Beaucroissant	1500	7200	5800	(m)						14500	14.5
Bévenais		8077				679	1348	8124		18228	18.2
Bizonnes										0	0.0
Burcin										0	0.0
Izeaux	22400									22400	22.4
Le Grand Lemps		3710	15245		130		1360	810	190	21445	21.4
Renage			14580		900			2520		18000	18.0
SIE Grand Charpenne		8540			173	5707	4964	1104	379	20867	20.9
SIE Région d'Apprieu		22926		5884	2319	9447	23092	768	10748	75184	75.2
SMEA Haute Bourbre	28300									28300	28.3
SME Region de Biol		1045					1045	3136		5226	5.2
TOTAL matériau (m)	52200	51498.2	35625	5884	3522	15833	31809.2	16461.6	11317	224150	224.15
TOTAL matériau (km)	52.2	51.5	35.6	5.9	3.5	15.8	31.8	16.5	11.3	224.2	
TOTAL matériau (%)	23.3%	23.0%	15.9%	2.6%	1.6%	7.1%	14.2%	7.3%	5.0%	100.0%	

ANNEXE 3

Linéaire de réseau de collecte Unitaire par service

Entité	Non Renseigné (m)	Béton (m)	Fonte ductile (m)	PVC (m)	inconnu (m)	TOTAL linéaire entité (m)	TOTAL linéaire entité (km)
Beaucroissant						0	0.0
Bévenais	3100					3100	3.1
Bizonnes		448			1092	1540	1.5
Burcin						0	0.0
Collecteur Intercommunal						0	0.0
Eydoche						0	0.0
Flachères						0	0.0
Izeaux	0					0	0.0
Le Grand Lemps		6135				6135	6.1
Renage	7500					7500	7.5
SIE Région d'Apprieu						0	0.0
SMEA Haute Bourbre						0	0.0
SME Région de Biol						0	0.0
TOTAL matériau (m)	10600	6583	0	0	1092	18275	18.275
TOTAL matériau (km)	10.6	6.583	0	0	1.092	18.3	
TOTAL matériau (%)	58.0%	36.0%	0.0%	0.0%	6.0%	100.0%	

ANNEXE 4

Linéaire de réseau de collecte Séparatif EU par service

Entité	Non Renseigné (m)	Béton (m)	Fonte ductile (m)	PVC (m)	PEHD (m)	Amiante-Ciment (m)	Grès (m)	inconnu (m)	TOTAL linéaire entité (m)	TOTAL linéaire entité (km)
Beaucroissant			1985	1759		4722	545		9011	9.0
Bévenais	6700								6700	6.7
Bizonnes		383		5479		332		2301	8495	8.5
Burcin			2874	1780					4654	4.7
Collecteur Intercommunal									0	0.0
Eydoche				5000					5000	5.0
Flachères									0	0.0
Izeaux	?								0	0.0
Le Grand Lemps			640	4565					5205	5.2
Renage	7000								7000	7.0
SIE Région d'Apprieu			5547	20974		3160		32397	62078	62.1
SMEA Haute Bourbre	17613								17613	17.6
SME Région de Biol				2975					2975	3.0
TOTAL matériau (m)	31313	383	11046	42532	0	8214	545	34698	128731	128.731
TOTAL matériau (km)	31.313	0.383	11.046	42.532	0	8.214	0.545	34.698	128.731	
TOTAL matériau (%)	24.3%	0.3%	8.6%	33.0%	0.0%	6.4%	0.4%	27.0%	100.0%	

ANNEXE 5

Linéaire de réseau de transit par service

Entité	Non Renseigné (m)	Béton (m)	Fonte ductile (m)	PVC (m)	inconnu (m)	TOTAL linéaire entité (m)	TOTAL linéaire entité (km)
Beaucroissant						0	0.0
Bévenais						0	0.0
Bizonnes						0	0.0
Burcin						0	0.0
Collecteur Intercommunal			15345	4400		19745	19.7
Eydoche						0	0.0
Flachères						0	0.0
Izeaux		2500				2500	2.5
Le Grand Lemps		440				440	0.4
Renage						0	0.0
SIE Région d'Apprieu						0	0.0
SMEA Haute Bourbre						0	0.0
SME Région de Biol						0	0.0
TOTAL matériau (m)	0	2940	15345	4400	0	22685	22.685
TOTAL matériau (km)	0	2.94	15.345	4.4	0	22.7	
TOTAL matériau (%)	0.0%	13.0%	67.6%	19.4%	0.0%	100.0%	

ANNEXE 6

Age des réseaux AEP par service

Entité	Non renseigné	inconnu	≤ 1900	1901-1940	1941-1960	1961-1980	1981-2000	> 2000	TOTAL linéaire entité (m)
Beaucroissant	0				7200		8120	1500	16820
Bévenais	0					13671	2734	1823	18228
Bizonnes	4000								4000
Burcin	0								0
Izeaux	0			5600	13440	3360			22400
Le Grand Lemps	2210				490	3800	4555	15060	26115
Renage	18000								18000
SIE Grand Charpenne	20867								20867
SIE Région d'Apprieu	0	9920		15331	23860	15279	1067	9727	75184
SMEA Haute Bourbre	28300								28300
SME Region de Biol	2090					3136			5226
TOTAL (m)	75467.4	9920	0	20931	44990	39245.6	16476.2	28109.8	235140
TOTAL (km)	75.5	9.9	0.0	20.9	45.0	39.2	16.5	28.1	235.14
TOTAL (%)	32.1%	4.2%	0.0%	8.9%	19.1%	16.7%	7.0%	12.0%	100.0%

ANNEXE 7

Age des réseaux EU par service

Entité	Non renseigné	inconnu	1961-1980	1981-2000	> 2000	TOTAL linéaire entité (m)
Beaucroissant	-		4,722	2,217	2,073	9,011
Bévenais	-		6,533	3,267		9,800
Bizonnes	10,035					10,035
Burcin	-				4,654	4,654
Collecteur Intercommunal	-				19,745	19,745
Eydoche	-			5,000		5,000
Flachères	-					-
Izeaux	-		2,500			2,500
Le Grand Lemps	-		8,980	700	2,100	11,780
Renage	-		7,250	7,250		14,500
SIE Région d'Apprieu	-	38,817		2,771	31,758	73,346
SMEA Haute Bourbre	17,613					17,613
SME Région de Biol	-		2,500	475		2,975
TOTAL (m)	27,648	38,817	32,485	21,679	60,330	180,959
TOTAL (km)	27.65	38.82	32.49	21.68	60.33	180.96
TOTAL (%)	15.3%	21.5%	18.0%	12.0%	33.3%	100.0%

ANNEXE 8

Moyens humains attachés aux services

Nom de l'entité	Nom de l'agent	Technique ou administratif	Domaine de compétence	Mission	Agents à temps complet	Agents à temps partiel (ETP)	Catégorie d'emploi (A, B ou C)	Nb d'heures défini pour le poste	ETP par poste	A quelle hauteur ces charges sont imputées sur le budget annexe ?
BEAUCROISSANT	DESPIERRE-CORPORON Guy	Technique	AEP	Responsable technique, agent polyvalent	x		B	12 h/s	34%	0%
BEAUCROISSANT			AC					4.0 h/s	11%	0%
BEAUCROISSANT	BOUVET Norbert	Technique	AEP	Chauffeur tracto-pelle, agent polyvalent	x		C	2.5 h/s	7%	23%
BEAUCROISSANT			AC					1.0 h/s	3%	23% sur budget EAU/ASSAINISSEMENT
BEAUCROISSANT	DESFORGES Vincent	Technique	AEP	Chauffeur PL, Agent polyvalent spécialisé sur les espaces verts	x		C	2.5 h/s	7%	23% sur budget EAU/ASSAINISSEMENT
BEAUCROISSANT			AC					1.0 h/s	3%	23% sur budget EAU/ASSAINISSEMENT
BEAUCROISSANT	BATY Marie-George	Administratif	AEP	Seconde le responsable technique - Accueil/DICT/Facturation	x		C	10.5 h/s	30%	23% sur budget EAU/ASSAINISSEMENT
BEAUCROISSANT			AC					3.5 h/s	10%	0%
BEAUCROISSANT										
BEVENAIS	PADIOU Maurice (SAUR)		AEP	Exploitation (20h/sem) , agent clientèle (10h/sem)	x			30	86%	-
BEVENAIS										
BEVENAIS	GIRARDIN Frédéric	technique	AC	entretien lagune, espaces verts	x		C	1h/sem	3%	budget général en 2016 mais budget annexe à partir de 2016
BEVENAIS										
BIZONNES	MUET Olivier	Technique	AEP	Relevé des compteurs, changement de compteur, réparation petites fuites, surveillance des réservoirs et du réseau	x		C	?	?	? % (faible par rapport à la réalité)
BIZONNES			AC	surveillance du réseau, entretien espaces verts de la lagune				?	?	? % (faible par rapport à la réalité)
BIZONNES	LE GALL Marie-France	Administratif	AEP	Facturation et gestion des abonnés	x		C	?	?	? % (faible par rapport à la réalité)
BIZONNES			AC	Facturation et gestion des abonnés				?	?	? % (faible par rapport à la réalité)
BIZONNES	JACQUES Maryline	Administratif	AEP	Facturation et gestion des abonnés	non : 25 h	0.71	C	?	?	? % (faible par rapport à la réalité)
BIZONNES			AC	Facturation et gestion des abonnés				?	?	? % (faible par rapport à la réalité)
BIZONNES	+ bcp d'heures d'élus									
BIZONNES										

Nom de l'entité	Nom de l'agent	Technique ou administratif	Domaine de compétence	Mission	Agents à temps complet	Agents à temps partiel (ETP)	Catégorie d'emploi (A, B ou C)	Nb d'heures défini pour le poste	ETP par poste	A quelle hauteur ces charges sont imputées sur le budget annexe ?
BURCIN	M. GUILLERMIN	Technique	AEP	Nettoyage/ débroussaillage	non : 14h	40.0%	CDD	2	6%	forfait annuel
BURCIN			AC	Nettoyage/élague autour du décanteur. Entretien régulier de la future STEP				9	26%	0% à ce jour
BURCIN	M.HUGONNARD-ROCHE	Administratif	AEP	Role, relance, commande travaux	non : 22h	62.9%	A	1	3%	forfait annuel
BURCIN			AC	facturation (émission des rôles), paiement des factures lors des réparations, AO et relances lors des marchés				3	9%	non calculé
BURCIN	M. CHARVET ou M. MARTINEZ (élu)	Technique (élu)	AEP	Nettoyage traitement, relève compteur			Elu	1	3%	forfait annuel
BURCIN										
BURCIN										
EYDOCHE	Richard GINON	Technique	AC	Surveille le fonctionnement de la lagune (espaces verts de la lagune par prestataire externe)	28h	0.8		2 h/s	6%	budget général
EYDOCHE	Patricia MUET	Administratif	AC	Renseignements divers	33h	0.94		1 h/s	3%	budget général
EYDOCHE										
FLACHERES	Colette GUILLOT	Administratif	AC	relation usager	35h		C	1 h/s	3%	pas de budget assainissement
FLACHERES	Vinca RENARD	Technique	AC	surveillance DO, paniers des postes de refoulement	23h	0.66	C	1 h/s	3%	pas de budget assainissement
FLACHERES	adjoint	adjoint		contrôle des raccordements lors des ventes						
FLACHERES										
FLACHERES				espaces verts de la lagune entretenus par un agriculteur						
FLACHERES										
IZEAUX	Herve REVOL-BUISSON	technique	AC	entretien des regards; contrôle des branchements; débouchage chez les particuliers; entretien dégrilleur du PR ts les 2 semaines; suivi du prestataire	35h		C	2.0 h/s	6%	30%ETP : 10 % AEP et 90 %AC
IZEAUX			AEP					19.0 h/s	54%	
IZEAUX	Thomas BORETTAZ	technique	AC	entretien des regards; contrôle des branchements; débouchage chez les particuliers; entretien dégrilleur du PR ts les 2 semaines; suivi du prestataire	35h		C	2.0 h/s	6%	30%ETP : 10 % AEP et 90 %AC
IZEAUX			AEP					19.0 h/s	54%	
IZEAUX	Joelle DREVET	administratif	AC	facturation	non : 17.5h	0.5	C	4.0 h/s	11%	
IZEAUX			AEP	facturation				4.0 h/s	11%	
LE GRAND LEMPS	Raphaële BERNIS	administratif	AC + AEP	facturation, devis, rendez-vous (+SPANC)	28h	0.8 mais à 100% à terme	C	7h AEP + 7h AC	40%	
LE GRAND LEMPS	Fabrice BOISSIER	Technique	AC + AEP	contrôles, relevés, suivi recherche de fuites, suivi des travaux	35h	1	C	3.5h AC + 3.5h AEP	20%	
LE GRAND LEMPS	Jean-Luc SIMONUTTI	Technique	AC + AEP	réparations, recherche de fuites, relevés de compteur, branchements	35h	1	C	6h AC + 11h AEP	50%	
LE GRAND LEMPS	Fabien PERITORE	Technique	AC + AEP	réparations, recherche de fuites, relevés de compteur, branchements	35h	1	C	6h AC + 11h AEP	50%	
LE GRAND LEMPS	Olivier TOUILLET	technique et administratif	AC + AEP	Consultation des entreprises, suivi des études et travaux, suivi des pres	35h	1	B	5h AC + 10h AEP	50%	
LE GRAND LEMPS										

Nom de l'entité	Nom de l'agent	Technique ou administratif	Domaine de compétence	Mission	Agents à temps complet	Agents à temps partiel (ETP)	Catégorie d'emploi (A, B ou C)	Nb d'heures défini pour le poste	ETP par poste	A quelle hauteur ces charges sont imputées sur le budget annexe ?
RENAGE	Pascal JACQUEMENT	technique	AC + AEP	DST, DICT	35	1	B	4.5 AC + 4.5 AEP	26%	0%
RENAGE	M. DA SILVA (remplacé durant son congé maladie par M.)	technique	AC + AEP	Entretien, relève suivi travaux	35	1	C	2 AC + 33 AEP	100%	100%
RENAGE	Murielle PAIS	Administratif	AC + AEP	Facturation, suivis (règlements, dossiers ...)	25	0.71	C	2 AC + 23 AEP	71%	100%
RENAGE	Cathy FRECHET	Administratif	AC + AEP	Finances	35	1	C	5.25 AC + 5.25 AEP	30%	0%
RENAGE	Jacqueline LAMOUREUX	Administratif	AC + AEP	Paie RH	35	1	B	1.75 AC + 1.75 AEP	10%	0%
RENAGE										
SIE DU GRAND CHARPENNE	Personnel LDE		AEP							
SIE DU GRAND CHARPENNE										
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	Cathy PIMENTA	Administratif	AC et AEP	Secrétariat général du SIERA	28h	0.8	C	8h AC et 20h AEP	80%	100% sur budget commune AEP/Assainissement
SIE DE LA REGION D'APPRIEU				relations usagers, compta budget, suivi prestataires, urbanisme instruction des permis						
SIE DE LA REGION D'APPRIEU	+ Personnel LDE			DICT traitées par LDE, marchés publics (secrétariat avec Merlin)						
SIE DE LA REGION D'APPRIEU				Contrat de maîtrise d'œuvre avec bons de commande, questure						

Nom de l'entité	Nom de l'agent	Technique ou administratif	Domaine de compétence	Mission	Agents à temps complet	Agents à temps partiel (ETP)	Catégorie d'emploi (A, B ou C)	Nb d'heures défini pour le poste	ETP par poste	A quelle hauteur ces charges sont imputées sur le budget annexe ?
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AEP	fontainier	35h			2.39 AEP + 0 AC pr Châbons	7%	2087.4 € AEP pr Châbons
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Administratif	AC et AEP	agent SPANC carto	35h			1.63 AEP + 2.19 AC	11%	1080.83€ AEP +1453.51€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Administratif	AC et AEP	agent comptable	30h			1.48 AEP + 1.83 AC	9%	997.80€ AEP +1240.80€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AC et AEP	agent d'entretien	12h			0.59 AEP + 0.73 AC	4%	135.06€ AEP +167.95€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AC et AEP	directeur technique	35h			1.72 AEP + 2.14 AC	11%	2153.21€ AEP +2677.59€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Administratif	AC et AEP	directrice administrative	35h			1.72 AEP + 2.14 AC	11%	2442.01€ AEP +3036.73€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AEP	fontainier	35h			2.39 AEP + 0 AC	7%	1778.08€ AEP
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AEP	fontainier	35h			2.39 AEP + 0 AC	7%	22137.26€ AEP
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AEP	fontainier	35h			2.39 AEP + 0 AC	7%	2102.27€ AEP
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AC et AEP	technicien assainissement	35h			0.24 AEP + 5.84 AC	17%	237.88€ AEP +5805.72€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AC et AEP	chef de travaux	35h			1.72 AEP + 2.14 AC	11%	1935.46€ AEP +2406.81€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AEP	fontainier	35h			2.39 AEP + 0 AC	7%	1605.78€ AEP
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Administratif	AC et AEP	agent gestion abonnés	35h			1.72 AEP + 2.14 AC	11%	1225.80€ AEP +1524.32€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AC	agent assainissement	35h			0 AEP + 6.60 AC	19%	5984.60€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Administratif	AC et AEP	agent devis travaux	35h			2.39 AEP + 2.14 AC	13%	1703.81€ AEP +1525.49€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		Technique	AC et AEP	électromécanicien	35h			2.39 AEP + 2.14 AC	13%	2013.69€ AEP +1802.94€ AC
SMEA DE LA HAUTE BOURBRE		TOTAL	AC et AEP					27.55 AEP + 30.04 AC	1.65 ETP (AC+AEP)	23 635.34 € AEP + 27 626.46 € AC
SME DE LA REGION DE BIOL	Frédéric DURAND	technique	AEP	eau	35h		C	3.5 h/s	10%	
SME DE LA REGION DE BIOL			AC	assainissement				1.8 h/s	5%	
SME DE LA REGION DE BIOL	Laurent MEUNIER-RIVIERE	technique	AEP	eau	35h		C	3.5 h/s	10%	
SME DE LA REGION DE BIOL			AC	assainissement				1.8 h/s	5%	
SME DE LA REGION DE BIOL	Lise-Marie DA ROCHA	administratif	AEP	compta	35h		C	3.5 h/s	10%	
SME DE LA REGION DE BIOL			AC	compta				1.8 h/s	5%	
SME DE LA REGION DE BIOL	Magali PRZEZDZIECKI	technique	AC	SPANC	15h		C	3.5 h/s	10%	
SME DE LA REGION DE BIOL										
SME DE LA REGION DE BIOL								TOTAL	0.55 ETP	